



## Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 22 février 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mardi vingt-deux février à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Ville de MONTDIDIER s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de **Madame Catherine Quignon**, Maire – Conseiller Régional, Chevalier de l'Ordre de la Légion d'Honneur, à la suite de la convocation, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Date de convocation : 14/02/2022

Etaient présents les Membres inscrits au tableau à l'exception de :

Conseillers présents : **19**

Absents excusés ayant donné un pouvoir écrit de voter en leur nom : 8

Christophe Hertout pouvoir à Catherine Quignon, Nadia Roger pouvoir à Hélène Debeauvais, Sophia Mordaque pouvoir à Jean-Marie Aubrun, Angéline Blanpain pouvoir à Jacqueline Ricquer, Kévin Gibot pouvoir à Catherine Quignon, Antony Mallet pouvoir à Patricia Soisson, Carole Deparis pouvoir à Tony Lheureux, Jean-Michel Serres pouvoir à Sylvie Penet.

Absentes : 2

Séverine Lefevre, Sandrine Saint.

Séance ouverte : 18h00.

### **1) Désignation du secrétaire de séance**

David Minard, candidat, est nommé à l'unanimité.

### **2) Enquête publique complémentaire Société parc éolien du Balinot SAS, Le Frestoy-Vaux et Rubescourt**

Il est procédé à une enquête publique du jeudi 6 janvier 2022 au mardi 8 février 2022 inclus soit 34 jours consécutifs, dans la commune de Le Frestoy-Vaux, siège principal de l'enquête.

Le projet consiste à une demande d'exploitation de six aérogénérateurs et deux postes de livraison sur le territoire des communes de Le Frestoy-Vaux et Rubescourt.

Les conseils municipaux des communes concernées sont appelés à donner leur avis dès l'ouverture de l'enquête. Cet avis, pour être pris en considération, doit être exprimé au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête.

La Communauté de Communes a quant à elle émis aussi un vote pour mais le total du bloc des abstentionnistes et des contre est supérieur au pour.

Je vous propose donc d'émettre un avis réservé car la Communauté de Communes ne nous a pas précisé comment seraient fléchées les recettes de l'IFER.

**Madame Le Maire :**

J'ai été obligée de vous réunir suite à des impératifs de date par rapport à des avis à émettre, concernant les enquêtes publiques sur un projet éolien qui va être déployé sur la commune de Davenescourt et qui viendra aussi sur nos territoires jouxtant Rubescourt et Assainvillers.

On va soumettre ce projet mais avant, je dois désigner un secrétaire de séance.

Le projet en question est soumis à une enquête publique, il y a eu toute la phase d'étude et l'enquête publique du jeudi 6 janvier au mardi 8 février 2022 qui a bien inclus les 34 jours consécutifs dans la commune de Frestoy-Vaux qui est le siège principal de l'enquête.

Le projet Le Frestoy-Vaux Rubescourt consiste en une demande d'exploitation de six aérogénérateurs et de deux postes de livraison sur le territoire des communes Le-Frestoy-Vaux et Rubescourt.

Les conseils municipaux des communes concernées ont été appelés à donner leur avis dès l'ouverture de l'enquête. Cet avis, pour être pris en considération, doit être exprimé au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Les communes ont toutes émis un avis favorable, ensuite il y a une présentation à la Communauté de Communes de Montdidier puisqu'il y en a sur le territoire de la communauté de communes de Montdidier. Le débat pour ceux qui ne sont pas membres de la Communauté de Communes s'est installé. Monsieur SERRES a évoqué une cartographie qui montre une densité importante d'éoliennes sur le territoire et donc Monsieur SERRES a été entre guillemets, enlevé de sa délégation parce qu'il se positionnait en contre au niveau de la Communauté de Communes. Lors de l'échange, la position de Monsieur SERRES s'entendait. J'ai demandé à la présidente de la Communauté de Communes comment sera fléché l'IFER (Impôt Forfaitaire d'Entreprise de Réseau) qu'on touche pour les mas d'éoliennes.

Est-ce qu'on va le flécher sur des actions comme on le fait à Montdidier et comme le font les communes. C'est-à-dire que les communes, quand elles ont des éoliennes, elles décident de flécher sur des opérations. Elles le font même parfois sur des aides directes, comme nous le faisons avec des chéquier de 50€. Ou est-ce qu'on ne le flèche pas. Il n'y a pas eu de réponse, la seule qui a été faite c'est qu'on le réinjectait pour le moment, puisqu'il y a presque 900 000 € qui sont actuellement réinjectés dans le budget de fonctionnement.

Autrement dit, on n'a pas d'action en faveur de la population vraiment.

C'est qui me conduit à vous proposer un vote réservé. Réservé, parce que lorsque nous avons fait notre projet éolien, les autres communes ne s'y sont pas opposées et nous avons pu redistribuer toutes les opérations que nous faisons à l'échelle de la ville de Montdidier. Ça nous permet de montrer que cette voie-là est possible, même si elle n'est pas entendue par d'autres communes.

Les communes, généralement, flèchent aussi leurs crédits mais pas la communauté de communes. Donc, ma proposition est la suivante ; je vous propose d'émettre un avis réservé sur le projet. On va avoir les deux mêmes délibérations car la communauté de communes ne nous a pas précisé comment seront fléchées les recettes de l'IFER et leurs destinations. C'est ce qui va justifier notre demande.

Je soumetts cette proposition au vote. On connaît la position de Monsieur SERRES, Madame PENET, vous avez le pouvoir de Monsieur SERRES.

Je vais émettre un vote, qui est pour que nous votions sur un avis réservé ?

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Alors, quand vous dites que vous êtes contre un avis réservé, est-ce que c'est parce que vous voulez un vote pour ou est-ce que vous voulez un vote contre ?

**L'ensemble de l'opposition :**

Un vote contre.

**Madame Le Maire :**

D'accord. Ça sera le même vote sur la 2<sup>ème</sup> délibération ?

**L'ensemble de l'opposition :**

Oui.

**Madame Le Maire**

D'accord. Je vous propose qu'on acte cela. Le conseil est terminé.

Sur proposition du Maire, le Conseil, après en avoir délibéré, à la majorité,

